

**SEANCE DU LUNDI 13 SEPTEMBRE 2021**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'an deux mil vingt et un, le 13 SEPTEMBRE à 20 heures, **le Conseil Municipal de la Commune de VALFRAMBERT**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle Polyvalente de Valframbert, au vu des consignes de confinement, sous la présidence de Monsieur Francis AIVAR, Maire de Valframbert.

Date de convocation du Conseil Municipal : 10 SEPTEMBRE 2021

Etaient présents : Hubert de Beauregard, Jean-Paul Saint-Germain, Francine Thefaine, Marie-Odile Duval, Claude Lambert, Chantal Gibory, Michel Maillard, Eric Leroy, Ouarda Kedjam, Dominique Brionne, Michèle Honnibal, Julien Bourgault, Régine Barberon, Bertrand Manson, Marc Lorand-Brionne

Absents excusés : Sylvie THUAUX (pouvoir donné à O. Kedjam), Sylvie DOUVENOULT (pouvoir donné à O. Kedjam), Dominique BRIONNE (pouvoir donné à JP Saint-Germain), Marc Lorand Brionne (pouvoir donné à F. Aïvar)

Absente : Michèle Honnibal

**2021- 34 Délibération sur l'avenir du CORBEAU BLANC**

Les options présentées par Monsieur le Maire sont les suivantes :

- 1 – Démolition du bâtiment avec un coût estimatif situé entre 50 et 70 K€
- 2 – Transformation/réhabilitation du bâtiment, sachant que le coût estimatif est de l'ordre de 180 K€
- 3 – Vente du bâtiment entre 35-40 K€
- 4 – Bail emphytéotique

Le **bail emphytéotique** est un bail immobilier de très longue durée, le plus souvent compris entre 18 et 99 ans, qui confère au preneur un droit réel sur la chose donnée à bail, à charge pour lui d'améliorer le fonds et de payer un loyer modique, les améliorations bénéficiant au bailleur en fin de bail sans que ce dernier ait à indemniser le locataire.

Dans un bail emphytéotique, la situation des parties est particulière, puisque l'emphytéote se voit reconnaître un droit réel sur le bien qui lui est donné à bail. L'emphytéote est un quasi-proprétaire du bien qui lui est donné à bail.

Après avoir délibéré, le conseil a voté à la majorité pour la transformation/réhabilitation du bâtiment.

**2021-35 Délibération sur la réalisation des travaux de la commune**

Une relecture du compte-rendu de la Commission travaux et de ses propositions a été faite, sachant que chaque élu avait reçu ce compte-rendu en amont. Aucune question sur ce dernier. Après délibération, les propositions de travaux ont été validées à l'unanimité.

L'assemblée délibérante demande qu'une démarche soit faite à la Préfecture sur les travaux éligibles à le DETR.

### **Délibération création de résidences seniors**

Monsieur le Maire, dans le cadre du projet résidences seniors au programme de sa campagne municipale, informe avoir rencontré deux prestataires pour la création de résidences seniors, en la présence de l'un de ses adjoints.

Monsieur le Maire demande au Conseil de prendre une délibération lui permettant de signer tout document purement administratif, c'est-à-dire sans aucun engagement financier, afin de pouvoir avancer sur le dossier avec les prestataires consultés. Il précise que les constructions seraient positionnées à l'endroit du terrain de football actuel et seraient remis à titre gracieux contre construction de résidences seniors.

Aucune délibération n'a été prise.

### **Composition groupe de travail**

Monsieur le Maire demande 8 volontaires pour faire partie du groupe de travail sur le projet travaux structurels de l'école. La première réunion est prévue le 20/09/21 à 19h30 à la salle polyvalente.

#### Le groupe sera donc composé comme suit :

Hubert de Beauregard, Jean-Paul Saint Germain, Francine Théfaine, Michel Miallard, Claude Lambert, Marie-Odile Duval, Julien Bourgault et Ouarda Kedjam.

### **2021-36 – Délibération sur le projet d'intégrer des personnes en TIG dans les équipes communales**

Le travail d'intérêt général (TIG) est une peine prononcée par la justice pour des délits et contraventions de gravité limitée (délits routiers, vols sans violence, dégradations...). Il s'agit d'un travail que la personne condamnée doit réaliser sans rémunération au sein d'un organisme qui agit dans l'intérêt général.

Monsieur le Maire demande donc une délibération pour lui permettre de monter le dossier de demande et de pouvoir se mettre en relation avec le juge d'application des peines.

Après avoir délibéré, l'assemblée donne son accord à l'unanimité.

### **Compte-rendu du groupe de travail transfert de la voirie communale en CUA**

Monsieur le Maire fait lecture du document réalisé par la CUA sur les avantages et inconvénients du transfert de voirie. Il informe également que ce transfert, suite à la dernière réunion du groupe de travail dont il fait partie, ne se fera pas avant 2023, voire 2024.

C'est donc l'une des raisons qui pousse la commune à entreprendre des travaux sans plus attendre.

### **Commission vie associative du 8 septembre 2021**

L'adjointe en charge de la vie associative informe que cette commission avait pour objectif la planification des salles.

Le problème des badges n'est pas encore résolu. M. le maire a fait appel à la commune de Condé sur Sarthe qui utilise le même système que celui de Valframbert, afin de venir nous apporter leur éclairage sur les éventuelles raisons du dysfonctionnement.

Si aucune solution n'est trouvée, la commune mettra le prestataire en demeure de résoudre ce problème.

## DIVERS

- Monsieur le Maire fait état de sa convocation par le Président de la CUA et fait lecture du document qui lui a été remis sur le constat d'absence d'équilibre du budget de la CUA par le Préfet et ses implications.
- Ecole : l'inspectrice académique est venue à l'école La Framboisière à la rentrée ; elle a transmis des consignes relatives à la mise en place du plan Vigipirate. Pour toute question ou désaccord avec ces consignes, Monsieur le Maire informe qu'il faut s'adresser à la directrice de l'école ou directement à l'académie, la commune n'ayant pas la compétence pour intervenir sur le sujet.
- Attente d'un avis éclairé de notre spécialiste voirie sur la mise en place de deux panneaux STOP dans la commune – idem pour l'installation d'un panneau « sens unique » à la Gravelle.
- Des félicitations sont à présenter aux deux agents des espaces verts pour leur travail de peinture dans la commune cet été.



